



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afrique

Question écrite n° 55418

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude tolérante de la France à l'égard de certains pays africains dictatoriaux. Les membres de l'association Survie estiment que la France soutient politiquement, économiquement et militairement certains dirigeants et manifeste un fort niveau de tolérance à l'égard de la dictature. Cette association existe depuis vingt ans et compte 1 500 adhérents et 15 groupes locaux en France. Elle milite pour l'accès de tous aux biens fondamentaux, l'assainissement des relations franco-africaines et contre la banalisation du génocide. Aussi, il souhaite savoir quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

La France fait partie des quelques pays industrialisés qui ont conduit, de longue date et de manière conséquente, une diplomatie active vis-à-vis du continent africain. Celle-ci s'est accompagnée d'une action de coopération et d'aide au développement, qui place la France au tout premier rang des partenaires du continent, en valeur absolue. Ce constat peut s'expliquer par la force des liens historiques établis entre la France et le continent africain. Mais cela est aussi et surtout motivé par un engagement fort en faveur de la démocratie, de la paix et du développement sur le continent. Nous portons ce message au sein des différentes enceintes auxquelles nous sommes partie : les Nations unies, à savoir le Conseil de sécurité et la Commission des droits de l'homme, l'Union européenne, le groupe des pays les plus industrialisés (G 8). Nous partageons avec nos partenaires le même constat et les mêmes objectifs : c'est par le dialogue politique et par l'aide au développement que nous soutiendrons au mieux les efforts déployés par les Africains pour consolider la démocratie et permettre l'accès de chacun aux droits humains fondamentaux et à la satisfaction des besoins essentiels. L'accès démocratique au pouvoir mais aussi l'exercice démocratique de ce dernier constituent des exigences partagées par tous. Au sein de l'Union européenne, nous participons activement au dialogue institué par l'article 8 ou par l'article 96 de l'accord de Cotonou, avec les États africains concernés. L'intégration régionale en Afrique, au niveau de l'Union africaine ou à celui des organisations sous-régionales, alimente également une dynamique de démocratie, de paix, de développement et d'insertion dans l'économie mondiale, que nous soutenons. Enfin, notre aide au développement s'inscrit, de longue date, dans les principes et les orientations définis par tous les acteurs multilatéraux et participe d'ailleurs bien souvent à des programmes associant de nombreux partenaires, selon une approche de mutualisation que nous préconisons. C'est donc par un dialogue volontariste et sans exclusive, une coopération efficace et harmonisée, une concertation étroite avec nos partenaires, et la référence constante à nos valeurs universelles que la situation des droits de l'homme en Afrique peut être améliorée.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55418

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 443

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3203